



Diagnostic pas donne par le proprietaire dans appar rdc insalubre

Par **vati**, le **27/03/2011** à **17:16**

Bonjour, mon propriétaire ne m'a pas donné le diagnostic obligatoire au moment de la signature du bail en date 7 mai 2007 (bail fait par l'intermédiaire d'une agence immobilière qui a reçu 2430€ € honoraires à partager bailleur et locataires); l'appartement en R.d.C c'est révélée très humide un taux de 100% (murs écaillée, moisissure qui tombent du plafond... une cuisine sans fenêtre et sans aération ...). le loyer est de 1350€ et 150 € charges (pas de chauffage, ni asc, ni gardienne, surface appartement 70mq site au 19 rue Pastourelles 75003). Pourquoi je dois faire maintenant? En 2008 mes propriétaires ont accepté de me réduire le loyer à 1300 € mais aujourd'hui me réclament la différence sans avoir fait aucun travaux.

merci Vati

Par **vanceslas**, le **28/03/2011** à **12:30**

1° On vous doit le justificatif des charges annuelles
2° Exiger le DPE auprès de l'agence qui n'a pas fait correctement son travail
3° Au vu de ce diag. vous pouvez négocier le loyer